



VENCE OUEST

La gazette de votre quartier

Juillet 2020

LE MOT DU PRÉSIDENT



Au nom de Vence Ouest, je félicite monsieur Régis Lebigre et son nouveau conseil municipal pour leur élection et leur souhaite une grande réussite pour les six prochaines années.

Je remercie madame Catherine Lelan, monsieur Loïc Dombreval ainsi que leurs équipes pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre association et leur engagement à défendre notre quartier.

En cette période de post-confinement où nous retrouvons progressivement nos libertés, vos préoccupations ont changé.

J'espère que les stigmates dus au coronavirus vont disparaître peu à peu. En attendant il est essentiel pour nous de rester à votre écoute.

Dans ce numéro retardé pour cause de confinement vous lirez un résumé de l'assemblée générale 2020, un article sur les bonnes pratiques pour respecter nos voisins ainsi que nos rubriques habituelles...

Je vous souhaite une bonne lecture.

Éric George

Compte-rendu de l'assemblée générale

Le président accueille les participants et les remercie pour leur présence. Il adresse ensuite un remerciement tout particulier à monsieur Vandecasteele, le promoteur de la résidence de tourisme qui nous reçoit et est malheureusement absent, ainsi qu'à son directeur, monsieur Jacques Atlan, qui nous fait l'amitié de sa présence.

Élus présents :

Mesdames : Catherine Lelan, maire de Vence et Sophie Corallo-Lombard, adjointe à l'urbanisme. Messieurs : José Massol, Patrick Scalzo, Patrice Miran.

La situation actuelle dans notre quartier est calme, mais nous restons toutefois vigilants.

Le président rappelle l'année écoulée, avec le retrait du permis de construire sur le terrain Coulomp.

Le projet Nexity de construction des 42 logements est définitivement abandonné, à la place il y aura 4 grosses villas de plusieurs appartements.

Le PLU métropolitain remplace le PLU vençois. Madame Corallo invite les participants à l'AG à le consulter à la direction de l'urbanisme. Il n'y a pas eu de changements majeurs.

Madame le maire s'est inquiétée du prix d'achat anormalement élevé de la vente aux enchères du terrain contigu à la résidence de tourisme. Elle a demandé une enquête au parquet.

Notre association a collaboré avec d'autres associations de quartier, à la rédaction d'une lettre envoyée aux différents candidats aux élections, pour connaître leurs intentions concernant l'urbanisation de Vence. Il leur a été demandé également s'ils accepteraient que les présidents des associations participent à une commission d'urbanisation.

Nous avons envoyé un courrier au préfet signé par toutes les associations concernées par la préservation du massif de la Sine. Nous souhaitons attirer son attention sur un échange de terrain contre un droit à bâtir au sommet du Montgros, entre la société Holdis et la commune de La Colle. Ce projet nuirait gravement à la biodiversité du site.

Notre projet de randonnées des 3 communes a été validé par les offices de tourisme de Vence, SaintPaul et Tournettes sur Loup et distribué cet été dans les différents offices de tourisme et la résidence touristique.

Nous avons participé à la remise en état et à la réouverture de l'ancien muletier de la Colle avec l'association Écologie Pour Vence.

Nous avons été invités à l'inauguration de la résidence de tourisme cet été.

Marie-Claude Treppoz nous parle des différentes manifestations festives de l'année.

Nous n'avons pas pu vous accueillir en septembre pour le concert de rentrée car une incompatibilité de calendrier entre les musiciens et notre association nous en a empêchés.

Nous avons proposé aux Sinois une galette des rois en janvier qui a été un bon moment de partage.

La fête de quartier a réuni encore une fois un grand nombre de participants. Cette année elle changera légèrement puisque nous proposerons une paella.

André Lebreton parle en détail du circuit de randonnée des 3 communes qui a vu le jour grâce au travail de Luc Gounaud et d'André et à leur grande motivation.

À terme nous aimerions implanter une école de la forêt pour accueillir des classes de découverte et permettre la valorisation des circuits ainsi que la préservation de la forêt.

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.

Éric Stenger, notre trésorier, vient nous dresser le bilan financier.

Il y a eu beaucoup d'adhésions cette année et nous avons touché une subvention de 1000 euros de la mairie qui a été redemandée pour 2020. Le budget est positif parce que nous n'avons pas pu faire le concert de rentrée.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

Élections municipales :

Nous avons lancé une enquête dans tout le quartier pour recueillir les doléances des habitants dans le but ensuite de les transmettre aux candidats aux élections municipales, Éric George remercie les participants.

Ces derniers devront nous envoyer leurs suggestions et propositions pour améliorer les problématiques soulevées par les habitants.

Le point récurrent est la sécurisation du chemin de la Sine car la vitesse, le nombre et la taille des véhicules accroissent encore le danger, notamment pour les piétons.

Les nuisances sonores sont très souvent évoquées: aboiements, zone artisanale avec le concasseur et les camions.

Le problème de l'élimination des déchets verts est également soulevé.

Nous avons promis de transmettre vos demandes à tous les candidats. Nous avons été dissuadés par nos conseils de tenir la réunion publique que nous avions envisagée avec les candidats pour des raisons de code électoral. Nous avons donc changé notre façon de faire et nous avons écrit à chacun d'entre-eux pour leur demander leurs projets et les solutions qu'ils proposent pour solutionner nos problèmes. (Nous avons publié leurs réponses dans notre précédente gazette.)

Risque incendie dans la forêt :

La prévention des incendies n'a pas soulevé beaucoup d'intérêt jusqu'à présent.

Pourtant les périodes de sécheresse se multiplient et s'intensifient. Le climat a malheureusement changé depuis l'adoption du PPRIF.

Au cours de cette année, nous aimerions persuader les responsables des organismes qui gèrent ce risque et la forêt ainsi que les politiques de faire inscrire dans le règlement l'obligation aux propriétaires forestiers de débroussailler leurs parcelles.

Pour pallier les conséquences, ceci concerne 117 propriétaires dans les bois, nous recherchons avec une autre association concernée des assurances qui indemniseront non pas la valeur de reconstruction à neuf, mais la valeur marchande de la maison en cas de destruction par un incendie de forêt. Nous recherchons les critères et obligations que demande la commission qui évalue les dégâts causés aux maisons incendiées, permettant néanmoins sa reconstruction.

Le président remercie les participants avant de leur laisser la parole pour les questions diverses, puis les invite pour le pot de l'amitié.

Vivons en harmonie à la Sine

Notre quartier n'échappe malheureusement pas aux incivilités qui sévissent, tant à Vence que partout ailleurs.

Quelques personnes, par ignorance ou inconscience, peuvent apporter une gêne à tout un quartier. Le respect de quelques règles est le garant de la sérénité de notre environnement. Voici, au gré des conversations, les points principaux qui nous ont été rapportés.

Les bruits générés par les travaux de bricolage ou de jardinage :



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Le brûlage des déchets verts :



L'incinération et les feux de jardin des déchets verts sont interdits.

Il est interdit toute l'année de brûler : coupe de gazon, herbe fraîche, feuilles mortes, déchets frais de taille de haies (cyprès, laurier, palmier, résidus d'élagage, massifs floraux).

Comment éliminer les déchets verts ?

- en aucun cas, il ne faut les déposer dans les poubelles
 - le compostage, solution économique génératrice de terreau fertile.
- la déchetterie, gratuite pour les particuliers. Située route de Saint-Paul, elle est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 & de 13h30 à 16h45. Tél. 04 93 58 66 37

Les poubelles :



Régulièrement, les poubelles regorgent ou sont entourées de déchets n'ayant rien à y faire.

Quatre types de poubelles sont disponibles : grises pour les déchets ménagers, jaunes pour les emballages, bleues pour le papier et vertes pour le verre.

Tous les autres déchets (encombrants, ferraille, déchets verts, gravats, cartons, piles, batteries, huiles de vidanges, pneumatiques, déchets dangereux des ménages, informatique, électroménager...) doivent être déposés à la déchetterie.

Pour les encombrants, vous pouvez demander à la métropole l'enlèvement gratuit en appelant le 3906.

Les chiens :



un véhicule.

Si la majorité de nos amis à quatre pattes sont tranquilles, certains n'hésitent pas à aboyer dès qu'ils détectent un passant ou même, pour certains, à donner de la voix en permanence. Beaucoup de nos voisins se plaignent de cette nuisance sonore.

Ces adorables petites bêtes ont aussi une fâcheuse tendance à déposer leurs excréments sur nos chemins. Les ramasser est un devoir pour leurs maîtres ou maîtresses. Avoir un petit sac sur soi en les promenant est impératif. Pousser leurs crottes sur le bas-côté n'empêchera pas qu'elles se retrouvent sous la semelle d'un piéton se garant pour laisser passer



Merci à vous qui respectez déjà ces consignes et à ceux et celles qui désormais les respecteront.

Luc Gounaud

Côté jardin

Les haricots verts



Il est encore temps de semer les haricots. La règle à appliquer : semer peu et souvent en pratiquant des semis réguliers et échelonnés jusqu'en juillet/août. Vous choisirez des haricots à rames ou nains, goûteux et précoces, à filet sans fil, ou haricots mange-tout.

Pour une levée rapide, la veille du semis, faites tremper vos graines dans de l'eau tiède toute la nuit.

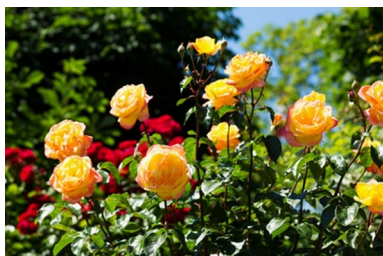
Tracez un sillon de 2 à 3 cm de profondeur, et semez vos haricots en poquets de 5 à 6 graines, tous les 10 cm, en espaçant vos rangs de 30 à 40 cm. Recouvrez sans tasser la terre. La graine doit « voir partir le jardinier ».

Binez régulièrement pour éliminer les mauvaises herbes autour de la plante qui a levé. Buttez légèrement et arrosez environ 2 fois par semaine, à la pomme d'arrosoir ou au goutte à goutte pour ne pas mouiller les feuilles.

Pour améliorer votre production, offrez à vos plants, tous les 15 jours environ, un arrosage d'engrais à base de purin de plantes que vous trouverez aisément dans le commerce.

Récoltez vos haricots verts nains environ 2 mois après leur semis, tous les deux jours, et régalez-vous. C'est un légume très simple et délicieux avec juste une noix de beurre et une goutte de citron.

Les rosiers



N'hésitez pas à tailler fleurs et feuilles hachées par les orages de ce dernier mois. Vous aiderez vos rosiers à lutter contre les maladies qui s'installent en période de chaleur et d'humidité, oïdium, rouille, taches noires. En les taillant, vous permettez aussi à vos rosiers remontants de refleurir.

Si vos plantes ont été atteintes par l'une de ces maladies caractéristiques du rosier, pulvérisez du purin de prêle ou d'ortie toutes les 3 semaines. Des traitements préventifs à base de bouillie bordelaise peuvent donner de bons résultats.



Simone Chadebec

Anecdotes vençaises – Le grand mur

Il faut que je vous dise, je ne suis pas historien, loin s'en faut, cependant il m'arrive d'être curieux.

Hors donc, lors d'une promenade dans la forêt de la Sine, la « découverte » d'un mur de belle taille et de construction soignée ne pouvait qu'éveiller mon intérêt en soulevant des interrogations auxquelles je n'avais pas le moindre embryon de réponse : Qui avait construit un tel édifice ? Dans quel but ? Quand ? Pourquoi ?



J'ai alors tenté d'en savoir un peu plus en questionnant diverses personnes. Si la majorité de mes interlocuteurs ont avoué leur totale ignorance, certains m'ont donné leurs propres versions de « l'histoire du mur »... Souvent formulées avec conviction toutes les hypothèses avancées sont très éloignées les unes des autres. Seul point commun : aucune n'est étayée par un semblant de preuve...

D'aucuns ont opté pour un enclos à bestiaux... Ce qui suppose la mise en présence de bien drôles de bêtes justifiant, pour les garder, un mur de près de 3 mètres de haut et d'une longueur estimée à un peu moins de 1 kilomètre...

Pour la majorité des initiés, cette construction résulterait de l'initiative d'un généreux propriétaire. Alors que les maigres récoltes provoquaient la famine dans la région, ce bon mécène aurait employé les paysans à épierrer pour fertiliser ce terrain et... occuper ces malheureux... Ramasser des cailloux pour servir d'exutoire à la misère, au fond pourquoi pas ?

Cette explication, quelque peu romantique me semble plus tirée d'un conte de fée qu'issue du comportement habituel de la nature humaine. Lorsque l'on sait que comme le mentionne le site « Archéo Alpi Marimi » (<http://www.archeo-alpi-maritimi.com/siteduboisdelasine.php>) une équipe composée d'un maçon spécialisé et d'un manœuvre nécessiterait 8 années pour le construire... le doute peut raisonnablement s'installer.

Une autre hypothèse, plus plausible, m'a été suggérée voici quelques temps. Je dis plus plausible car, bien que n'ayant pas plus de preuve pour la conforter que les autres théories évoquées ci-dessus, elle se rattache à la guerre. Or, tout le monde sait que lorsqu'il s'agit d'en découdre avec son voisin, les hommes sont capables de faire « bouger des montagnes ».

Au XVIII^e siècle la succession de deux princes excite l'aspiration à l'hégémonie sur l'Europe de bien des nations : la France bien sûr, l'Autriche, l'Espagne, la Russie, la Prusse et, bien évidemment, l'Angleterre. Toutes les ambitions de ce joli monde se cristallisent autour de ces trônes laissés vacants par leurs occupants décédés sans avoir un héritier dont la légitimité ne puisse être controversée. Il s'agit d'abord de l'Espagne où Charles II meurt sans descendance en 1700. Le second, n'est autre que l'empereur romain germanique Charles VI qui décède en 1740 en léguant tous ses titres et ses biens à sa fille. À une fille pensez donc !



N'oublions pas non plus qu'au XVIII^e siècle le comté de Nice fait partie du duché de Savoie (puis royaume de Sardaigne) lequel est lié par des traités avec les différents belligérants. Le pays vençois se retrouve donc être zone frontière entre les plus grandes puissances d'Europe de l'époque. Lorsque les guerres se sont déclarées le Moyen-Pays se trouvait, au gré des alliances pas toujours respectées et de la fortune des armes, tantôt d'un bord tantôt de l'autre mais toujours au cœur du conflit. Le grand mur serait donc le vestige d'un camp retranché, une redoute, voire un parc pour le matériel d'intendance construit par les espagnols précisent même certains.

Est-ce vrai ? Est-ce faux ? Je vous avoue n'avoir aucune certitude quant à l'authenticité de cette historiette sur l'origine de notre grand mur. Si quelqu'un pouvait confirmer, ou amender, ces propos ce serait super !

Je vous cite en prime la conclusion donnée par les personnes qui ont assuré la prospection du lieu :

« Ce mur semble être une folie en même temps qu'une œuvre d'art, car un ouvrage d'une telle qualité et d'une telle dimension est une réalisation tout à fait exceptionnelle. »



Joël Deyá

Trucs et astuces

Comment faire fuir les moustiques ?



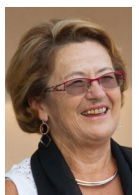
Cocktail huile essentielle de citronnelle de Java et géranium rosat :

L'huile essentielle de citronnelle de Java associée à l'huile essentielle de géranium rosat permettra d'éloigner les moustiques de votre intérieur. Mettez dans votre diffuseur 2 gouttes d'huile essentielle de citronnelle de Java avec 2 gouttes d'huile essentielle de géranium rosat. Laissez diffuser le répulsif pendant 15 minutes.

Renouvelez l'opération si nécessaire.

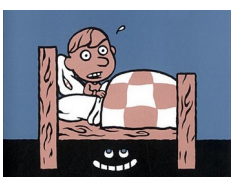
Quelques conseils :

- les vêtements blancs, amples, bien couvrants sont particulièrement recommandés. À noter que les moustiques piquent à travers les vêtements moulants, surtout si le tissu est fin.
- installez des moustiquaires dans les chambres ;
- chassez les odeurs corporelles en prenant une douche avant de vous coucher ;
- à la tombée de la nuit, n'oubliez pas d'éteindre les lumières dans les pièces afin de ne pas attirer les moustiques ;
- nettoyez l'extérieur de votre logement en éliminant les eaux stagnantes.



Jacqueline Lebreton

La blagounette de la gazette



Docteur, j'ai un problème. Tous les soirs, quand je suis au lit, j'ai l'impression qu'il y a quelqu'un caché dessous. Alors, je me relève pour regarder sous le lit et, bien sûr, il n'y a personne. Je me recouche, mais au bout d'un moment, je me dis que je n'ai peut-être pas bien regardé.

Alors je me relève pour vérifier de nouveau, sans résultat bien entendu.

Bref, j'ai beau me dire que c'est idiot, je ressens toujours le besoin de m'assurer si personne n'est caché sous le lit.

Et ça dure toute la nuit ! Docteur, tout cela me pourrit la vie, pouvez-vous faire quelque chose ?

Le psychiatre :

Hum... Je vois... obsessionnel compulsif... Très très long à soigner.

Comptez quatre ans d'entretiens de psychothérapie, à raison de trois séances par mois et je vous guéris de votre obsession.

Le patient :

Euh... Combien ça va me coûter, Docteur ?

Le psychiatre :

60 euros par séance, 3 séances par mois, soit 180 euros par mois, soit 2160 euros par an et donc 8640 euros au final.

Le patient songeur :

Euh... je crois que je vais réfléchir.

Six mois plus tard, le psychiatre rencontre le type dans la rue, par hasard :

Alors ? Pourquoi n'êtes-vous jamais revenu me voir ?

Le patient :

C'est que... 8640 euros... alors que mon livreur de pizza m'a résolu mon problème pour 30 euros seulement.

Le psychiatre vexé :

Votre livreur de pizza ? Vraiment ? Et comment a-t-il fait ?

Le patient :

Il m'a conseillé de scier les pieds de mon lit !

Bonne journée Docteur.



Éric Stenger

Communiquez avec nous

N'oubliez pas que vous pouvez à tout moment nous contacter

- par notre site Internet : <https://www.venceouest.fr/contact/>
- par courrier électronique : venceouest@laposte.net
- par courrier postal : **Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 VENCE**

et nous suivre sur Facebook : <https://www.facebook.com/groups/VenceOuest/>

REJOIGNEZ-NOUS

La vitalité d'une association est liée à ses adhérents. Nous comptons sur vous pour nous rejoindre.

Merci d'envoyer ce bulletin accompagné du règlement à : Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 - VENCE

Vous pouvez, si vous préférez, le confier à un membre du conseil d'administration.



VENCE OUEST BULLETIN D'ADHÉSION 2020

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Adresse mail : _____

Vous pouvez me contacter si vous avez besoin d'aide dans vos actions

Je joins un chèque de 20 euros à l'ordre de Vence Ouest

Le _____

Association loi 1901 n° 0061018881 - 284 chemin des Lentisques 06140 VENCE